

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/1506 du 28 août 2017, renouvelant l'approbation de la substance active hydrazide maléique conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ITCAN***

de la société KREGLINGER EUROPE N.V.

numéro de dossier n°2018-2167

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit ITCAN dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active hydrazide maléique,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 31 octobre 2018 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	ITCAN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	KREGLINGER EUROPE N.V. Grote Markt 7, 2000 ANTWERP, BELGIQUE
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	600 g/L - hydrazide maléique
Numéro d'intrant	2090375
Numéro d'AMM	2090183
Fonction	Substance de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales d'arrivée à échéance	
Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/10/2018
Date limite pour la vente et la distribution	30/04/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/04/2020

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2014-2671 devient sans objet.

A Maisons-Alfort le,

24 SEP. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)